



**ENTREPRISE**

# Yorik Finck, nouveau patron de Lutringer Sillon Scop

Les salariés de l'entreprise centenaire Lutringer Sillon ont le sourire. Après leur licenciement, ils ont repris la société en **Scop**. Lutringer Sillon Scop est la nouvelle dénomination de cette coopérative de maçons.

**Arnaud Viry**

Depuis le 12 janvier, Lutringer Sillon, entreprise spécialisée dans les travaux de gros œuvre et de maçonnerie, fonctionne en Scop. L'entreprise fondée en 1906 a trouvé reprenneur. Onze de ses salariés se sont regroupés pour fournir un capital constitué pour une moitié par des apports de chacun, et pour l'autre moitié par un prêt. C'est Yorik Finck qui prend la succession de Michel Sillon et devient par conséquent le gérant de cette entreprise de travaux publics thannoise.

## Le patron d'une Scop est-il un patron comme les autres ?

Je suis un patron gérant, mais pas le seul à décider. Les Scop sont des sociétés coopératives où les salariés sont associés aux décisions stratégiques et les bénéfices partagés.

J'ai été élu par l'ensemble des associés lors de l'assemblée de constitution en fin d'année dernière et ceci jusqu'en 2018. La Scop est un partage de l'entreprise, chacun peut dire : c'est mon entreprise !

## Pourquoi le choix de la Scop ?



Yorik Finck est le nouveau gérant de Lutringer Sillon Scop. Photos L'Alsace/A. V.

La nouvelle équipe et moi-même avons la volonté de développer l'entreprise et de la renforcer sur le marché local, essentiellement dans la vallée de Thann. Dans une Scop, le dirigeant est réellement mandaté par ceux qu'il dirige. On a le projet d'embaucher, cette année, trois à quatre personnes si la conjoncture économique le permet. Nos clients habituels sont là : les particuliers, les industriels

et les collectivités.

## Comment l'entreprise peut-elle développer son activité ?

Pour y parvenir, l'entreprise peut compter sur l'appui et le soutien de plusieurs partenaires. En plus de l'apport personnel des salariés reprenneurs au capital, les outils financiers du mouvement coopératif, les fonds d'émergence de la

Région Alsace et le soutien du Crédit coopératif et d'Alsace active ont permis de garantir le rachat du matériel existant et la consolidation des fonds propres à la Scop, afin d'assurer sa pérennité. L'ex-entreprise Lutringer Sillon a souhaité marquer son soutien et sa confiance dans la nouvelle équipe en garantissant son engagement sur une partie du carnet de commande pour 2015. Lutringer Sillon Scop peut se projeter avec sérénité dans les années à venir et relever les défis qui l'attendent.

## Avez-vous des priorités ?

Pour moi, c'est de trouver de nouveaux marchés avec des marges suffisantes pour pérenniser les emplois et consolider l'entreprise de manière raisonnée. Je consacre mon emploi du temps à la gestion administrative, au suivi des chantiers et à la prospection avec des rendez-vous des clients. Les mentalités de chacun évoluent dans le bon sens. Le personnel a toujours été impliqué mais, depuis la Scop, il s'investit davantage pour la réussite de son entreprise.

**LIRE** Michel Sillon, la saga d'un grand patron, paru dans notre édition du 24 décembre 2014.



Avec Michel Sillon, l'ancien patron de l'entreprise.

## Les dates et chiffres clés

- 1906** : création de l'entreprise par Séraphin Vetter.
- 1926 à 1986** : direction de l'entreprise par la famille Lutringer.
- 1986** : Michel Sillon devient président directeur général. Début d'une période de développement et de modernisation de la société.
- 1991** : diversification des activités et création d'Habitat Sillon.
- 2014** : fin de l'activité. Licenciement des salariés et mise en liquidation.
- 12 janvier 2015** : redémarrage de

- l'activité sous la forme d'une Scop, Lutringer Sillon Scop. Activité : travaux de gros œuvre, construction et de maçonnerie ainsi que des projets de rénovation énergétique.
- Effectif** : 16 salariés/11 associés.
- Gérant** : Yorik Finck.
- Chiffre d'affaires prévisionnel** : 1,12 million d'euros.
- Clients** : des entreprises (industrie, commerce, artisanat...) pour les deux-tiers, des particuliers et des établissements publics d'habitat et de santé.